VILLE DE
SHAWINIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que le comité de démolition créé par la Ville de Shawinigan aux termes de son Règlement SH-705 relatif à la démolition d'immeubles, a été saisi le 28 septembre 2026, d'une demande de permis de démolition complète visant un immeuble situé 3885, 105e Avenue, secteur Shawinigan-Sud et appartenant à 9549-8507 QUEBEC INC.

Le comité de démolition statuera sur cette demande lors d'une séance publique qui se tiendra le **mardi 10 novembre à 14 heures** à l'hôtel de ville sis au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville. L'ancien dépanneur sera remplacé par une résidence multifamiliale de 15 logements.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville à l'adresse suivante :

Service du greffe
Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Ou par courriel au : greffe@shawinigan.ca

Shawinigan, ce 27 octobre 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe